



Romans, le 10 juillet 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE n°135 bis

La Ville de Romans-sur-Isère vous aide à lancer votre activité

La Ville de Romans-sur-Isère lance un appel à projet, du 20 juillet au 23 septembre, pour faciliter l'implantation de nouvelles activités, au cœur de son centre historique. Cet appel à projet, qui concerne une boutique rue Mathieu-de-la-Drôme, s'inscrit dans le cadre de son dispositif Shop'in Romans qui lui permet de proposer des locaux commerciaux pour un loyer modéré ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

La Ville de Romans-sur-Isère s'est engagée dans la redynamisation de son centre-ville au travers de la mise en œuvre d'une stratégie d'attractivité. Elle développe, dans ce cadre, des actions dont certaines facilitent l'implantation de nouvelles activités en centre-ville. L'opération Shop'in Romans est l'une d'entre elle. Inscrite dans le cadre du plan Action cœur de ville, elle a déjà porté ses fruits, puisqu'elle a permis l'ouverture de six boutiques ateliers, dans une côte, la côte Jacquemart, qui tendait à être désertée, et une septième rue Mathieu-de-la-Drôme.

Shop'in Romans, comment ça marche ?

La Ville loue un local commercial vacant à son propriétaire moyennant la réalisation de travaux. Elle le sous-loue ensuite à un porteur de projet en ne lui refacturant qu'une partie du loyer (en l'occurrence une redevance), à un prix attractif. Cette sous-location est réservée à l'implantation d'un certain type d'activités et conditionnée à certains engagements de la part du sous-locataire.

Dans ce cadre précis, il s'agit d'un local commercial de 120 m². Situé au n°7 de la rue Mathieu-de-Drôme, il dispose d'une belle vitrine ainsi que d'une mezzanine et de tout le confort, le tout pour un loyer attractif.

Quels avantages pour les porteurs de projet ?

- Un local remis en état en contrepartie d'une redevance d'un montant modéré durant une période pouvant aller jusqu'à deux ans dans le cadre d'une convention d'occupation précaire ;
- Un accompagnement du porteur de projet par la Ville dans la réalisation de ses démarches d'urbanisme (accessibilité, sécurité, enseigne) ;

- Un appui technique des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), via leurs dispositifs existants, pour le lancement du projet.

Quels critères pour bénéficier du dispositif ?

- Présenter un projet de création d'entreprise dans le domaine commercial avec vitrine et point de vente ;
- Proposer des activités qui se différencient et/ou qui sont innovantes pour permettre de renforcer l'attractivité du secteur d'implantation ;
- Etre inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers ou relevant d'autres formalités obligatoires lors de la création.

Pour pouvoir sélectionner l'activité bénéficiaire du dispositif, la Ville de Romans-sur-Isère lance donc un appel à projet et invite, pour ce faire, les personnes intéressées, porteuses d'un projet innovant et désireuses de s'engager dans le renforcement de l'attractivité du centre historique de Romans, à déposer leur dossier de candidature du 20 juillet au 23 septembre 2020 : Appel à projets Shop'in Romans – Hôtel de ville – Direction Attractivité Développement Innovation – place Jules-Nadi – 26100 Romans-sur-Isère. Le jury de sélection se tiendra le 28 septembre 2020.

Retrouvez le détail du dispositif « Shop'in Romans » et de cet appel sur ville-romans.fr/decouvrir/territoire-dynamique/appel-projets/shop-in-romans. Vous pouvez également vous renseigner au 04 75 05 51 23 ou par mail à Attractivite@ville-romans26.fr.